Déposer, diffuser et valoriser sa thèse

Modalités pratiques du dépôt et droits en matière de diffusion et valorisation

Cycladoc 2025

Nayeli DESBROSSES

Laure MARTINEZ

Service appui à la recherche et science ouverte (SCD)





Objectifs



- Connaître la réglementation sur le dépôt obligatoire de votre thèse au format électronique
- Être informé des formalités pratiques à effectuer et du calendrier
- Respecter le droit de la propriété intellectuelle dans la diffusion de votre thèse
- Connaître les choix de diffusion de votre thèse
- Être informé des possibilités de valorisation de votre thèse

Tour de table :

Vos questions/doutes, vos attentes. Pourquoi cette formation? Avez-vous déjà publié? Où en êtes-vous?

- 1. Allez sur wooclap.com
- 2. Entrez le code d'événement dans le bandeau QTDHCN





Plan

- 1. Cadre réglementaire et légal
- 2. Formalités et calendrier
- 3. Thèse et droit d'auteur
- 4. Les scénarios de diffusion de la thèse
- 5. Comment valoriser les annexes?

I. Cadre réglementaire et légal

1. Cadre réglementaire et légal



Réglementation sur le dépôt obligatoire de votre thèse au format électronique

Arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat

Titre IV, articles 24 et 25 Dépôt, signalement, diffusion et conservation des thèses ou des travaux présentés

1. Cadre réglementaire et légal

Arrêté du 25 mai 2016

(mis à jour le 26 août 2022)

Le dépôt **au format électronique** est une obligation légale en France depuis le 1^{er} septembre 2016 et à Paris 1 Panthéon-Sorbonne depuis le 1^{er} janvier 2013.

- ✓ Les versions papier n'ont pas de valeur légale
- ✓ La version de soutenance n'existe qu'au format numérique (document administratif officiel, conférant le titre de docteur)
- ✓ Une version papier est considérée comme une reproduction



Quand déposer sa thèse?

 Déposer sa thèse au plus tard deux mois avant la date de soutenance (obligation légale d'1 mois)

ASTUCE : Utilisez le logiciel Antidote pour la corrections de coquilles, orthographe, grammaire, syntaxe de votre thèse (disponible sur les ordinateurs de nos bibliothèques!)

Que déposer ?

- Fichier au format PDF (fichier conforme = validation <u>FACILE</u>)
- Insérer résumés et mots-clés libres er français et en anglais (+ autres langues)
- Ajouter un résumé substantiel en français (10% de la thèse)

SI thèse entièrement rédigée dans une langue autre que le français

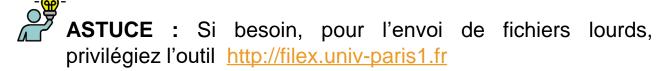
ASTUCE: Utilisez la feuille de style de Paris1 pour la page de titre et résumé (également disponible dans ADUM)



Si vous rencontrez la moindre difficulté, contactez-nous! appui-recherche-scd@univ-paris1.fr

Comment et auprès de qui déposer son fichier ?

- Déposer sa thèse au format PDF via ADUM (selon les consignes par école doctorale)
- Le lien vers le fichier de la thèse sera transmis aux membres du jury par message automatique via ADUM
- 1er dépôt dans ADUM avant la soutenance
- Un 2nd dépôt du fichier est possible dans ADUM après la soutenance et dans un délai de 3 mois (vous recevrez des mails automatiques de rappel)



- Version de soutenance (1^{er} dépôt)
 C'est la version déposée deux mois avant la soutenance et celle que verra le jury.
- Type de corrections possibles (2nd dépôt) :
- Corrections de fond demandées par le jury (procéder aux corrections dans un **délai de 3 mois** et envoyer le nouveau fichier relu par votre direction de thèse)
 - Corrections mineures de forme (coquilles, fautes d'orthographe, mise en page).



Profitez du 2nd dépôt pour ajouter la mention du président de jury et la fonction des membres (vérifier la page de titre, la présence du résumé substantiel, etc.)

 L'attestation de conformité de la version de soutenance précise le type de corrections apportées (envoi par mail ou dépôt dans ADUM)

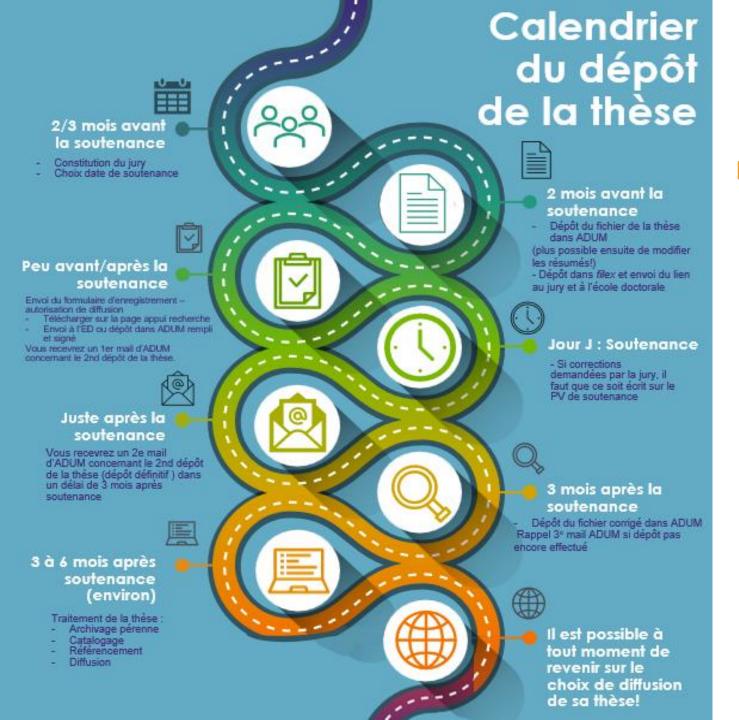
Le formulaire d'enregistrement

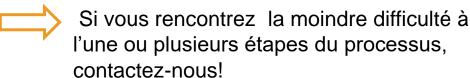


- Accompagne le dépôt du fichier
- Permet de compléter les informations pour le catalogage de la thèse
- Comporte l'autorisation de diffusion à signer



■ À transmettre à l'école doctorale ou déposer dans ADUM : https://bibliotheques.pantheonsorbonne.fr/appui-recherche/deposerdiffuser-sa-these





appui-recherche-scd@univ-paris1.fr

Code de la propriété intellectuelle et droits voisins

CPI art. L111-1: le droit d'auteur

Respect de la propriété Intellectuelle

Le doctorant bénéficie de droits patrimoniaux et de droits moraux sur sa création :

Les droits moraux

(articles <u>L121-1</u> et suivants du CPI) :

- Droit de paternité
- Droit au respect de l'œuvre
- Droit de divulgation
- Droit de repentir et de retrait

Les droits moraux sont **inaliénables** et **imprescriptibles**, on ne peut les céder par contrat et ils sont perpétuels.

Les droits patrimoniaux

(articles <u>L 122-1</u> et suivants du CPI) :

- Droit de représentation (communication de l'œuvre au public par un procédé quelconque)
- Droit de reproduction (fixation matérielle de l'œuvre par tous procédés qui permettent de communiquer au public d'une manière indirecte)
- Droit d'adaptation

Les thèses sont destinées à être diffusées a minima dans l'enceinte de l'ESR.

Leur contenu doit respecter le droit d'auteur

Les exceptions au droit d'auteur (CPI art. L122-5) :

Un auteur ne peut pas interdire l'utilisation d'une œuvre divulguée dans les cas suivants :

- Analyses et courtes citations
- Exception à des fins pédagogiques et de recherche

Il est possible d'utiliser :

 Librement les œuvres tombées dans le domaine public, elles sont considérées comme libres de droit.

ATTENTION

Le droit moral sur ces œuvres persiste, celui-ci **est imprescriptible et inaliénable.** Il faut donc le préserver et ne pas modifier, dénaturer ou altérer une œuvre.

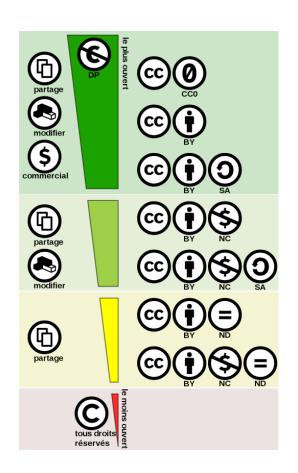
En France = 70 après la mort de l'auteur(e)

Il est possible d'utiliser :

 Les œuvres diffusées sur Internet à condition de respecter les licences d'utilisation auxquelles ces œuvres sont soumises.

Licences libres/ouvertes: Creative Commons, Etalab, ...





[•]CC BY-SA 4.0

[•]File:Creative commons license spectrum fr.svg

[•]Création : 4 avril 2017

Droit à l'image

et respect de la vie privée

Rappel des principes généraux :

Droit de toute personne physique de disposer de son image lui permettant de s'opposer à l'utilisation, commerciale ou non de cette image. Code civil : articles 7 à 16-14 - respect de la vie privée (article 9)

ATTENTION:

- Droit à l'image ⇒ consentement des personnes photographiées
- Droit des images
 autorisation de diffusion ou usage commercial

Les images dans la thèse

Diffusion Intranet:

Les œuvres des arts visuels (arts graphiques, plastiques, architecturaux, etc.) :

 Peuvent être diffusées en accès restreint en intégralité



Faire une demande d'autorisation de diffusion par écrit.

Les sources doivent TOUJOURS être citées, y compris pour les sites Internet (avec date de consultation)

Pour la diffusion Internet, des limites sont à respecter :

- 20 œuvres (sous droits) par travail de recherche
- Définition limitée à 800 x 800 pixels
- Résolution limitée à 72 DPI
- Il est conseillé de signaler ces 20 œuvres auprès de sa direction de recherche

Pour la version de diffusion en ligne, l'extraction des œuvres protégées doit être empêchée

- La diffusion des œuvres non couvertes par ce protocole, nécessite l'autorisation préalable de l'auteur ou de l'éditeur.
- La thèse est le seul document accessible en ligne qui bénéficie de cette exception pédagogique et de recherche.

Les images dans la thèse

Si vous n'arrivez pas à obtenir l'autorisation :



ASTUCE

- Fournir une version de diffusion expurgée des éléments sous droit d'auteur
- Insérer une phrase indiquant que l'œuvre a été retirée en raison de restrictions de droits d'auteur
- Décrire l'œuvre retirée
- Donner la source originale pour en permettre la consultation

Les droits voisins

La protection conférée par les droits voisins est distincte de celle conférée par les droits d'auteurs et s'exerce indépendamment sans porter préjudice aux droits des auteurs (CPI, art. <u>L121-1</u>).

Ils concernent:

- Les artistes interprètes ;
- Les producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes ;
- Les entreprises de communication audiovisuelle.

- Les œuvres musicales et enregistrements
- Œuvres cinématographiques
- Les œuvres textuelles et partitions

Les droits voisins dans les thèses

En Intranet (accès restreint) : possibilité de mise en ligne des œuvres dans leur intégralité

Sur Internet, des extraits :

- d'enregistrements musicaux
- d'œuvres cinématographiques ou audiovisuelles
- d'œuvres ou dans leur forme intégrale, d'œuvres des arts visuels, à l'exception des œuvres musicales éditées (partitions)

à la double condition que :

- Les œuvres ou extraits d'œuvres ne puissent pas être extraits du document
- Ne pas avoir conclu, avant la mise en ligne, un contrat d'édition



Transmettre à la bibliothèque un fichier « protégé », qui empêche les lecteurs de copier-coller les œuvres ou extraits que contient la thèse.

Transmettre pour la soutenance un fichier « non protégé » pour le dépôt légal et qui sera archivé au niveau national (au CINES).

Les données personnelles

information information what to know to know to know the know to know the k

Le droit au respect de la vie privée (article 9 du Code civil)

Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés qui confère notamment aux individus un droit d'information, d'opposition, d'accès et de rectification relatif à leurs données personnelles

Au niveau européen :

Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), applicable au 25 mai 2018

Au niveau national : La CNIL fait respecter le RGPD



La thèse et les données personnelles

- Inscription au registre de traitement
- Sélectionner les données personnelles à conserver et diffuser
- Minimiser les données : conserver et ne diffuser que les données
 - ✓ Essentielles
 - ✓ Pertinentes
 - ✓ Absolument nécessaires
 - ✓ Qui ont une utilité scientifique
- Pseudonymisation / anonymisation
- Consulter les DPO pour valider la sélection des données et leur anonymisation



François Descubes et Rebecca Rousseau, délégués à la protection des données (DPO/DPD) à Paris 1 panthéon-Sorbonne dpo@univ-paris1.fr

L'intégrité scientifique et le plagiat





De la « bonne » conduite des pratiques de recherche

La charte nationale de déontologie des métiers de la recherche

Respect de la propriété Intellectuelle



Rappel

Le docteur a la qualité d'auteur au sens de l'article <u>L 111-1 du CPI</u> et est le seul à pouvoir déterminer les droits relatifs à sa thèse (mise en ligne, droit de diffusion, droit de reproduction, etc.).

Quelques exceptions au droit d'auteur pour la thèse cependant :

- Obligation de référencement
- Obligation de diffusion au sein de la communauté universitaire française
- Pas de droit de retrait ou de repentir (seule l'université peut décider de retirer le diplôme et le titre de docteur)

Enjeux de la diffusion de la thèse



- Où les thèses sont-elles visibles après la soutenance et le catalogage effectué par la bibliothèque ?
- Quelles sont les obligations légales de signalement et de diffusion ?
- Quelles sont les options de diffusion possibles ?
- Quels sont les avantages de la libre diffusion sur Internet ?

Les outils de diffusion nationaux et internationaux



Portail des thèses françaises : référencement des thèses en préparation et soutenues.

Texte intégral des thèses électroniques diffusées sur Internet (et pour les thèses en accès restreint, sous authentification pour la communauté universitaire française)



SUDOC le catalogue collectif français de l'Enseignement Supérieur

Mikado le catalogue des bibliothèques de Paris1



Les outils de diffusion nationaux et internationaux

HAL theses (thèses en ligne) serveur de thèses multidisciplinaire, sous-base de HAL, l'archive ouverte nationale.

Toute thèse visible dans HAL theses est donc visible dans HAL.





Obligations légales de signalement et de diffusion

La thèse de doctorat est un **document hybride**, la fois :



- ✓ Document administratif
- ✓ Document d'archive
- ✓ Œuvre de l'esprit

Sauf cas de confidentialité, la diffusion est assurée a minima dans l'établissement de soutenance et au sein de la communauté universitaire française.

La **diffusion en ligne** est subordonnée à l'autorisation de son auteur. (cf. arrêté du 25 mai 2016, mis à jour le 26 août 2022, article 25)

Les options de diffusion possibles : Intranet, Internet, Embargo

Les options de diffusion possibles : Intranet

Diffusion restreinte de la thèse

Elle se traduit désormais au niveau national par la consultation de la thèse avec des identifiants universitaires français, via la Fédération d'Identités Renater.

- Pas de possibilité de PEB (Prêt Entre Bibliothèques) pour l'étranger
- Consultation en bibliothèque pour un public non académique

Les options de diffusion possibles : **Internet**



Diffusion ouverte de la thèse

- Texte intégral disponible à partir des portails institutionnels (Theses.fr, HAL theses, HAL)
- Référencement et visibilité à l'international (moissonnage et diffusion à partir de HAL)

13/05/2025

Les options de diffusion possibles : **Embargo**

Un compromis...

Période pendant laquelle une thèse, déposé dans une archive ouverte, ne peut être accessible librement.

Pendant la période d'embargo, la thèse est consultable en accès restreint (diffusion Intranet)

La clause de confidentialité peut être demandée uniquement par le Président de l'Université

Motifs liés à :

la protection économique, la sécurité civile ou militaire, les secrets statistiques.

La confidentialité est limité dans le temps.

Les motifs de confidentialité sont édictés par l'administration et doivent respecter les dispositions du:

- Code du Patrimoine, article <u>L213-2</u>
- Code des relations entre le public et l'administration, article <u>L311-5</u>
- Code des relations entre le public et l'administration, article <u>L311-6</u>

Les bonnes raisons de la diffusion sur Internet et l'accès ouvert (ou open access)

- ✓ Dissuader le plagiat
- ✓ Libre accès aux résultats de la recherche financée sur fonds public
 - Libre circulation des connaissances
 - ✓ Valorisation du chercheur ou chercheuse en début de carrière
 - ✓ Augmentation du taux de citation
 - ✓ Meilleure visibilité sur le Web

V. Comment valoriser les annexes?

Comment valoriser les annexes?

Annexes Données de la recherche

Une **bonne gestion des données** de la thèse permet une meilleure réutilisation (publications ultérieures)

Le respect du cycle de vie des données

- ✓ Organisation
- ✓ Collecte
- ✓ Traitement
- ✓ Préservation
- ✓ Publication
- ✓ Réutilisation

Définition de l'OCDE

«Les données de la recherche sont définies comme des enregistrements factuels (chiffres, textes, images, sons, etc.), qui sont utilisés comme sources principales pour la recherche scientifique et sont généralement reconnus par la communauté scientifique comme nécessaires pour valider les résultats de la recherche.»



Comment valoriser les annexes?

Constat:

Les annexes de la thèse Difficilement référencées Difficilement référencées

Les bonnes pratiques : le <u>passeport pour la science ouverte</u>



 Pour partager et diffuser : les <u>entrepôts</u> de données disciplinaires, thématiques, ...









Comment valoriser les annexes?

L'enjeu de la Science Ouverte dans la recherche en sciences humaines

Une condition de financements de projets









« La science ouverte est la diffusion sans entrave des résultats, des méthodes et des produits de la recherche scientifique. Elle s'appuie sur l'opportunité que représente la mutation numérique pour développer l'accès ouvert aux publications et – autant que possible – aux données, aux codes sources et aux méthodes de la recherche. »

Pour aller plus loin – Liens utiles sur Internet

L'Arrêté 25 mai 2016 :

https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000032587086/2025-03-28/

Nos pages Appui à la recherche du Service Commun de documentation et les informations concernant le dépôt de la thèse :

https://bibliotheques.pantheonsorbonne.fr/appui-recherche/deposer-diffuser-sa-these

Guide du doctorant de l'Abes (Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur)

http://documentation.abes.fr/aidetheses/doctorant/index.html#je-prepare-ma-these http://documentation.abes.fr/aidetheses/doctorant/index.html#structure-presentation-redaction

Pour vérifier le format de votre fichier :

C.I.N.E.S. (Centre Informatique National de l'Enseignement Supérieur) facile https://facile.cines.fr/

Pour l'envoi de fichiers lourds (sur l'ENT Paris 1)

http://filex.univ-paris1.fr

Aspects fondamentaux du droit d'auteur

Respecter les licences d'utilisation auxquelles les œuvres sont soumises

Licences Creative commons https://creativecommons.org/licenses/?lang=fr-FR

Licence Etalab: https://www.etalab.gouv.fr/licence-ouverte-open-licence/

Les images dans la thèse :

Quelques ressources

Guide pratique de l'INHA: https://www.inha.fr/app/uploads/2024/11/INHA receuil bonnes pratiques 20241112BD.pdf

Carnets de recherche « Éthique et droit » https://ethiquedroit.hypotheses.org/2947

Publication

Eviter les éditeurs prédateurs : https://coop-ist.cirad.fr/publier-et-diffuser/eviter-les-revues-et-editeurs-predateurs/1-qu-est-ce-qu-une-revue-predatrice-ou-une-diteur-predateur

Publier dans une revue en libre accès : https://coop-ist.cirad.fr/publier-et-diffuser/publier-et-diffuser/publier-dans-une-revue-en-libre-acces/1-libre-acces-demande-aux-niveaux-national-et-international

Patricia Volland-Nail. Stratégies de publication scientifique. Editions Quae, pp.221, 2013 hal-01190832

Pour aller plus loin – Liens utiles sur Internet

2/3

Données de la recherche :

Passeport pour la Science Ouverte : guide pour le doctorant

https://www.ouvrirlascience.fr/passeport-pour-la-science-ouverte-guide-pratique-a-lusage-des-doctorants/

Science ouverte- Entrez dans le débat https://www.ouvrirlascience.fr/science-ouverte-entrez-dans-le-debat/

Passeport pour les données de la recherche https://www.ouvrirlascience.fr/science-ouverte-données-de-la-recherche/

Plateforme d'autoformation : DoRaNum https://doranum.fr/

Définitions et foire aux questions du GT SO Couprin https://gtso.couperin.org/gtdonnees/definitions-et-bonnes-

pratiques/

Pour le stockage et autres services

Human-Num https://www.huma-num.fr/

Pour s'autoformer aux données de la recherche :

Les bonnes pratiques de la science ouverte appliquées aux thèses:

https://hal.inria.fr/hal-03106243/

Gérer ses données et son matériel de recherche :

Carnet Hypothèses: https://databasebook.hypotheses.org/1387

Nommage des fichiers: https://doranum.fr/stockage-archivage/comment-nommer-fichiers 10_13143_wgqw-aa59/

https://openscience.pasteur.fr/2024/01/18/comment-organiser-et-nommer-ses-donnees/

Entrepôts de données de la recherche :

ZENODO https://zenodo.org/

Nakala https://nakala.fr/

Didomena https://didomena.ehess.fr/

Progedo https://www.progedo.fr/

Recherche Data Gouv https://recherche.data.gouv.fr/fr

Exemples de plan de gestion des données (PGD/DMP) et outil d'aide à la rédaction :

https://dmp.opidor.fr/public_templates

Données personnelles :

François Descubes, délégué à la protection des données (DPO) à Paris 1 dpo@univ-paris1.fr

Les données personnelles dans les projets de recherche : https://donnees-personnelles.pantheonsorbonne.fr/donnees-personnelles-dans-projets-recherche

Petit guide de l'université Paris Saclay : http://msh-paris-saclay.fr/guide-de-la-recherche-les-shs-et-la-protection-des-donnees-a-caractere-personnel-dans-le-contexte-de-la-science-ouverte/

Les outils de diffusion de la thèse soutenue :

http://www.theses.fr/fr/

http://www.sudoc.abes.fr/cbs//DB=2.1/#

https://eds.s.ebscohost.com/eds/search/basic?vid=0&sid=8d58ffbb-4013-4d30-96cc-70114e4329ba%40redis

Diffusion en open access :

https://theses.hal.science/

https://www.oclc.org/fr/oaister.html

Guide du doctorant de l'Abes (Agence Bibliographique Nationale de l'Enseignement Supérieur)

http://documentation.abes.fr/aidetheses/doctorant/index.html#je-prepare-ma-these

Intégrité scientifique :

Déclaration de Singapour sur l'intégrité scientifique en 2010 https://www.ouvrirlascience.fr/declaration-de-singapour-sur-lintegrite-en-recherche/

Définition du HCERES https://www.hceres.fr/fr/integrite-scientifique

La charte nationale de déontologie des métiers de la recherche https://pro.inserm.fr/wp-content/uploads/2021/11/inserm-chartenationaledeontologierecherche-2018.pdf

Cours en ligne sur l'Intégrité scientifique – (Mooc) : https://www.fun-mooc.fr/courses/course-v1:Ubordeaux+28007+session03/about

ENT -> EPI -> Autres espaces -> Qu'est-ce que l'intégrité scientifique (Laurent Jaffro)

Autres sources:

Droit pour une république numérique :

https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000033202746/

Violences sexistes et sexuelles (VSS) https://www.pantheonsorbonne.fr/actualite/je-minforme-et-je-me-forme-mooc-violences-sexistes-et-sexuelles-stop

Et après...

Doctorat et poursuite de carrière (MOOC) https://phdooc.moocit.fr/courses/course-v1:PHDOOC+PHDOOC-001+8/about

Les prix de thèse

Liste des prix de thèse par Okay Doc : toutes disciplines

La Chancellerie des Universités de Paris

Le prix Henri Hertz: histoire politique et sociale française des XIXe et XXe siècles

<u>Les prix solennels de thèse</u>: toutes disciplines

L'association Open law organise le prix open thèse : Droit

<u>Prix science ouverte de la thèse</u> mis en place par le ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le Comité pour la science ouverte.



Merci!

Service Appui recherche et science ouverte (SARSO) Nayeli Desbrosses - Laure Martinez

appui-recherche-scd@univ-paris1.fr

Service Commun de la Documentation (SCD)